Secrétariat Général

GRAND PORT MARITIME DE LA GUYANE

ZI de DEGRAD-DES-CANNES

97354 REMIRE-MONTJOLY

|  |
| --- |
| CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES PROVISOIRE  (C.C.T.P.) |

|  |
| --- |
| Coordination des activités Recherche et Développement du Grand Port Maritime de Guyane  CCTP GPM RX 25 04 COO R&D |

Table des matières

[Article II. Contexte 3](#_Toc198566640)

[Section 2.01 Présentation générale 3](#_Toc198566641)

[Section 2.02 Contexte spécifique 4](#_Toc198566642)

[Section 2.03 Objet détaillé de la mission 6](#_Toc198566643)

[Article III. Exigences 7](#_Toc198566644)

[Section 3.01 Fourniture d’un tableau de suivi synthétique des services faits (TSFF) 8](#_Toc198566645)

[Section 3.02 Résumé des exigences principales, critères de réception et niveaux applicables 8](#_Toc198566646)

[Article IV. Contraintes particulières 10](#_Toc198566647)

# Contexte

Présentation générale

Les Grands Ports Maritimes (GPM Guyane) sont des établissements publics de l’État et sont sous la tutelle du ministère en charge des Transports (Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer (DGITM)). Ces derniers participent activement au développement du transport maritime français et traitent plus de 80 % du trafic maritime de marchandises.

Créé au 1er janvier 2013 (Décret n° 2012-1102 du 1er octobre 2012 relatif à l’organisation et au fonctionnement des grands ports maritimes de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique et de La Réunion et Décret n° 2012-1105 du 1er octobre 2012 instituant le grand port maritime de la Guyane), le GPM Guyane est un établissement public national, chargé des missions d’exploitation, d’aménageur et de développement commercial.

La circonscription du GPM-Guyane fut créée par l'arrêté préfectoral R03-2017-07-28-009 du 28 juillet 2017. Elle inclut l’arrière-port et le port de Dégrad des Cannes (Rémire-Montjoly), le port de Pariacabo (Kourou), le chenal des îles du Salut, une zone au pont de Saint-Georges de l’Oyapock et une zone au Nord de Saint-Laurent du Maroni. Cela représente 1 750 hectares de circonscription sur ces cinq sites stratégiques.

Le GPM Guyane, localisé dans la Z.I de Dégrad Des Cannes à Rémire Montjoly 97354, représente le point d’entrée maritime principal en Guyane en traitant près de 95% du trafic maritime sur le territoire (environ 70 000 EVP/an).

Le GPM Guyane maîtrise 45 hectares dont 1,5 ha de domaine public maritime, à Dégrad-des Cannes et les quais à Pariacabo. Des acquisitions foncières sont en cours de finalisation : 28 ha au Pont de l’Oyapock et 3 ha à Dégrad-des-Cannes.

Ces 2 sites portuaires, Dégrad des Cannes et Pariacabo sont composés de 90 entreprises et administrations et 1500 emplois directs et indirects.

Dans les limites de sa circonscription, le GPM Guyane assure :

* La réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
* La police, la sûreté et la sécurité ;
* La gestion de son domaine ;
* La gestion et la préservation des espaces naturels dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
* La construction et l'entretien des infrastructures portuaires ;
* La promotion de l'offre de dessertes fluviales ;
* L’aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
* Les actions concourant à la promotion générale du port

Le GPM Guyane est un établissement de moins de 50 collaborateurs, doté d’une gouvernance :

* Un directoire collégial composé de trois membres
* Un conseil de surveillance de dix-sept membres
* Un comité d’audit
* Un conseil de développement portuaire, consultatif, composé de vingt membres
* Une commission des investissements au sein du conseil de développement comprenant deux collèges égaux en voix : un collège des investisseurs publics et un collège des investisseurs privés.
* Un conseil de coordination interportuaire Antilles – Guyane

Contexte spécifique

L’objectif principal du GPM Guyane est d'accompagner le développement économique de la Guyane en facilitant les importations et les exportations, tout en mettant à disposition ses installations pour toute activité industrielle nécessitant des échanges maritimes, dans un contexte de transition énergétique et écologique.

Le GPM Guyane s'intéresse particulièrement au phénomène de développement des sargasses pour deux raisons : d'abord, analyser les problèmes d’échouage sur le littoral, afin de mieux les prévenir en tenant compte des conséquences sur la navigation et le développement économique ; ensuite, étudier les possibilités de valorisation de ces algues.

En 2021, le GPM Guyane a concentré ses recherches sur la localisation et la trajectoire des bancs de sargasses au large de la Guyane, ainsi que sur la caractérisation des sargasses et de leur environnement, en mettant en place une veille technologique approfondie. Ces efforts ont été poursuivis en 2022 avec le lancement de recherches sur la collecte des sargasses, illustré par un test réalisé en pleine mer.

En 2023, les efforts se sont poursuivis dans le prolongement des recherches antérieures, tout en abordant maintenant les problèmes de transport en mer vers le port et de valorisation. Une coordination des actions de recherche a été mise en place avec d'autres intervenants, notamment aux Antilles, dans le cadre du projet de recherche « SAVE C », lancé par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

En 2024, le GPM Guyane a continué ses initiatives amorcées en 2023, notamment en lançant une nouvelle campagne de collecte de sargasses en mer. Cette fois, l'opération s’est réalisée à bord d'un navire de recherche à la voile, permettant ainsi d'optimiser la réduction des émissions de carbone durant le trajet. Par ailleurs, une convention a été établie avec une société de recherche, nous permettant de mener une recherche conjointe sur la valorisation énergétique et non énergétique des sargasses.

Les sargasses sont des algues prolifiques qui se développent en pleine mer et sont transportées par les vents et les courants jusqu'aux côtes des pays de la Caraïbe et du plateau des Guyanes. Lorsqu'elles s'échouent, elles rendent le littoral impropre à toute activité, qu'elle soit touristique, de pêche ou autre, et peuvent perturber les conditions de navigation. Après quelques jours, leur décomposition entraîne l'émission de gaz malodorants et toxiques.

Dans le cadre de ses activités économiques et de son implication dans la vie du territoire guyanais, en accord avec les orientations nationales sur la recherche, le GPM Guyane a lancé en 2021 un programme d'études visant à collecter les sargasses au large de la Guyane et à les valoriser pour l'économie locale. Cet objectif nécessite de développer les infrastructures portuaires pour accueillir les navires transportant les sargasses, les décharger et les traiter selon les méthodes de valorisation retenues. Cette activité s'appuiera sur des installations portuaires développées par le GPM Guyane en fonction des besoins exprimés.

Un des objectifs du GPM Guyane est de répondre aux besoins de l'agriculture locale pour des engrais, actuellement fournis par l'industrie pétrolière, afin de favoriser la croissance des plantes, notamment l'herbe fourragère pour les animaux d'élevage et les produits destinés à l'alimentation du bétail. D'autres produits, comme le charbon actif, pourraient également être tirés des sargasses, à condition qu'elles ne contiennent pas de contaminants nuisibles.

De plus, le projet vise à contribuer à la décarbonisation des activités de la plateforme portuaire, en extrayant du biogaz naturel à partir des sargasses, tout en maîtrisant les émissions carbonées du processus.

En 2021, le GPM Guyane a rassemblé des données sur le développement des sargasses en mer et leurs trajectoires avant d’atteindre les côtes. L'hypothèse d'une concentration de sargasses au large de la Guyane a été confirmée, permettant de connaître avec précision leur localisation et leur dérive vers le littoral.

Le GPM Guyane s'est donc fixé comme objectif de continuer ce plan de recherche, afin de localiser, collecter et transporter les sargasses jusqu’au port de Dégrad des Cannes pour les valoriser au bénéfice de l’économie guyanaise. Une collecte bien orchestrée en mer pourrait également contribuer à réduire significativement les arrivages de sargasses sur le littoral des pays caribéens et guyanais.

En 2024, les sous-projets ont été activés, dont :

* Deux déjà initiés en 2021 :
  + La localisation et les trajectoires des sargasses au large de la Guyane.
  + La caractérisation des sargasses rencontrées au large de la Guyane.
* Un troisième débuté en 2022 :
  + La collecte des sargasses au large.
* Deux autres activés en 2023 :
  + Le transport des sargasses au port
  + La valorisation
* En 2024 nous avons initié de nouveaux sous projets :
  + La navigation à la voile depuis la Guyane – décarbonée et silencieuse - jusqu’aux points d’interception des bancs de sargasses pour observations et prélèvements scientifiques
  + La réflexion de valorisation avec un paradigme élargi, énergétique et non énergétique des sargasses.
* Pour assurer le travail d’un premier volet portant sur l’examen des conditions de collecte des sargasses en haute mer en vue d’une valorisation de ces dernière le GPM Guyane s’est entouré d’un écosystème d’entreprises telles que : Une société est chargée de l’étude satellitaire, et recherche les sargasses, après avoir mis au point un outil de prévision et de prédiction de trajectoire.
* Une autre société est chargée des mesures biophysiques et prélèvements et des recherches associées en vue d’une valorisation à des fins cosmétiques et pharmaceutiques.
* Une université est impliquée dans l’utilisation et la valorisation des Sargasses, et indique quels prélèvements sont utiles dans une optique de valorisation à des fins cosmétiques et pharmaceutiques.
* Une autre université est impliquée dans l’utilisation et la valorisation des sargasses, pour les aspects énergétique et organiques (production d’engrais)
* Un dernier prestataire est le prestataire logistique en mer, dispose les bouées de suivi et effectue les prélèvements dans le respect des normes de prélèvements indiqués par les prestaires et les laboratoires.

Un deuxième volet consiste à garantir que toute cette future exploitation se fera sans impact sur l’environnement, émission de Carbonne inclus. Il s’inscrit dans un cadre plus global de décarbonation de la place portuaire. Il porte donc essentiellement sur les aspects énergétiques. Pour cela :

Des prestataires sont chargés de produire de l’électron vert, sans impact CO2, à partir de différentes solutions (Osmose, solaire, biomasse, Hydrolien, Biogaz, et Hydrogène vert). Ces prestations ont démarré dans leurs phases de R&D.

* Une société est en charge de la faisabilité de production d’électricité à partir de solaire.
* Une société est en charge de la faisabilité de la production d’électricité à partir de pression osmotique (eau douce/eau salée à l’embouchure du fleuve du Port)
* Une société est en charge de la RD de la production d’hydrogène à partir du méthane issu de la méthanisation des sargasses sans émissions de CO2
* Des réflexions sont menées sur la production de BioChar à partir des Sargasses avec coproduction de Biogaz, sans émissions de CO2.
* Des réflexions sont menées sur la production de Biogaz à partir issues de process tel que la gazéification hydrothermale

Des réflexions sont menées pour optimiser l’exploitation en phase de montée en puissance de l’ensemble puis trouver un gestionnaire de ces opérations.

L’ensemble des partenaires de la place portuaire est associé à cette réflexion et aux activités associées.

Une partie de ces missions est prise en compte dans le CIR dont peut bénéficier le port.

Une des difficultés actuelles est liée à la présence d’As dans les sargasses, rendant difficile leur valorisation directe ou indirecte à des fins agricoles.

Une autre difficulté est liée à la distance entre le port de Guyane et le lieu de concentration des Sargasses, entre 200 et 900 km du Port, selon les périodes de l’année.

Objet détaillé de la mission

L’objet du marché est de trouver un coordinateur de l’ensemble de ces prestataires, dans la phase de R&D.

La mission consiste à :

* Organiser les réunions avec chacun des partenaires pour connaitre leurs attentes pour alimenter la phase de R&D.
* Organiser les aspects logistiques des missions en mer pour répondre à ces attentes.
* Organiser les réunions et rencontres avec les personnes et organismes d’intérêt pour la démarche engagée.
* Assurer un suivi et production documentaire sur les démarches réalisées en vue de les valoriser
* Assurer et coordonner, le cas échéant, la production des livrables nécessaires à l’établissement de demande de subvention ou accompagnement financier
* Assurer et coordonner, le cas échéant, la production de livrables nécessaires à la continuité des démarches CIR engagées
* Accompagner le GPM Guyane dans la démarche de structuration de l’équipe R&D
* Etablir des programmes de développement de l’ensemble de cette activité.

Exigences

La mission se décompose en 2 volets :

* Coordonner les prestataires en vue de l’optimisation de la collecte des sargasses en vue de leur valorisation cosmétique et bio
* Coordinateur en vue de la production énergétique

Le prestataire doit :

Au titre de l’UO1, mensuelle :

* Coordonner l’ensemble des prestaires mentionnés de manière à optimiser et accélérer les recherches et développements.
  + Faire un point mensuel avec chacun d’entre eux et identifier les points bloquants.
  + Tenir le planning des différents prestataires
  + Suivre les prestataires.
* Rendre compte des avancées et des activités auprès du port sous format de rapport détaillé, régulièrement.
* Mettre à jour la feuille de route pluriannuelle.
* Identifier les nouvelles opportunités (activités et partenaires) qui pourraient se greffer sur l’ensemble du projet et le faire avancer plus rapidement sous format de tableau de bord.
* Identifier les solutions partenariales des difficultés liées à l’As et autres points bloquants la valorisation des sargasses
* Fournir un bilan cumulé des prestations facturées au titre de ce marché, à chaque bon de commande et au minimum annuellement 3 mois avant la fin du marché. Sous format d’un rapport détaillé.
* Rendre compte au grand port lors d’une réunion physique annuelle, en Guyane.

Au titre de l’UO2, à la demande :

Il s’agit, de préparer les missions en mer afin qu’elles prennent en compte les attentes des partenaires.

Il s’agit notamment, actuellement :

* De récupérer les informations de localisation des bancs de Sargasse
* De récupérer de la part des organismes de recherche les éléments et conditions de prélèvements
* De vérifier la bonne prise en compte de ces données par le préleveur, y compris des informations issues des études de trajectoire de la mission, dans un but d’optimisation.
* D’indiquer les remarques, réserves du préleveur aux organismes de recherche, jusqu’à obtention d’un consensus.
* De s’assurer que le préleveur a bien mis en place les moyens.
* De coordonner et d’assurer la production d’un rapport par prestataire ou à minima d’un rapport de mission.
* Et de rendre compte au GPM sous format de rapport de mission de coordination.

Au titre de l’UO3, au temps passé, avec avis préalable du grand port maritime :

Il s’agit de faire évoluer le cadre partenarial actuel, afin de répondre aux défis actuels (Arsenic, Energie, par exemple), et d’identifier les nouveaux défis, leur trouver des solutions, dans une optique de progrès continu, de recherches et de développement.

* Caractériser dans le détail par la fourniture de notes d’opportunités/menaces les partenariats envisagés lors de l’UO1, y compris par des travaux, des rencontres, et/ou des déplacements.
* Mettre en œuvre, lors de rencontres, ces nouveaux partenariats.
* Mettre en place les solutions envisagées, sous la forme de marchés, de partenariats d’innovations ou de partenariats de recherche.
* Participer à la production de livrables pour répondre aux demandes de financement publics ou privés.
* Participer à la rédaction de tout support nécessaire à la valorisation des actions R&D menées par le GPM Guyane.
* Mettre en œuvre les modalités promises dans les annexes à l’acte d’engagement
* Effectuer les déplacements en Guyane en dehors du déplacement prévu dans l’UO1.

Fourniture d’un tableau de suivi synthétique des services faits (TSFF)

La fourniture du document de synthèse envoyé exclusivement par mail à l’adresse communiquée lors de la mise au point, reprenant l’intégralité des contrôles, de leurs résultats, des contrôles inopinés, de leurs résultats, est à la charge mensuelle du titulaire. Ce document doit être signé par les deux parties avant toute émission de factures. Toute facture n’étant pas accompagnée de ce document ne sera pas payée.

En cas d’absence de performance par rapport aux critères qui auront été établis dans le cahier des charges définitifs, des pénalités sont appliquées comme indiqué en préambule. Les avoirs correspondant à ces pénalités sont joints au document proposé à la signature.

Ce document doit être fourni, de manière adaptée tous les mois.

Ce tableau reprend l’ensemble des exigences qui font l’objet de critères et de niveaux requis.

Résumé des exigences principales, critères de réception et niveaux applicables

Le prestataire respectera l’ensemble des exigences du tableau suivant.

Il s’assurera de mettre les moyens en œuvre pour, pour chaque exigence, être en mesure d’atteindre le niveau demandé pour chaque critère détaillant l’exigence.

Certaines exigences peuvent faire l’objet d’une réponse différente lors de l’offre initiale. Elles sont marquées

« oui » dans la colonne « F1 flexible au moment de l’offre ».

D’autres exigences peuvent faire l’objet de négociation pour les candidats qui seraient admis à déposer une offre. Elles sont marquées « oui » dans la colonne « F2 Flexibilité au moment de la négociation ».

Enfin, certaines exigences peuvent être améliorées et amener une valeur interne meilleure lors de l’analyse des offres pour le critère d’attribution correspondant. Elles sont marquées « oui » dans la colonne « F3 apport de valeur » ; Si elles sont marquées « non », le fait de faire mieux ne sera pas valorisé.

Le fournisseur s’assure qu’il est en mesure de respecter les exigences et décrit les moyens qu’il met en place dans son mémoire technique.

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Thème | Exigence | Critère | Niveau | F1 Peut-on modifier au stade de l’offre ? | F2 est-ce négociable ? | F3 apport de valeur ? |
| Suivi des partenaires | Fournir une note de synthèse mensuelle | Délai après fin de mois | 8j | non | oui | Oui |
| Suivi des partenaires | fournir une note de synthèse mensuelle | complétude | 100% | non | oui | Oui |
| Suivi des partenaires | identifier les besoins, propositions et difficultés des partenaires | fréquence mensuelle | oui | non | oui | Oui |
| Suivi des partenaires | identifier les besoins, propositions et difficultés des partenaires | complétude des dossiers | 100% | non | oui | Oui |
| Suivi des partenaires | mettre à jour la feuille de route | délai à fin de trimestre | 8 j | non | oui | Oui |
| suivi financier du projet | fournir un bilan financier du marché | délai après fin de mois | 8j | non | non | Non |
| Préparer les missions | Préparer la mission | délai après top GPM | 90j | non | oui | Oui |
| Préparer les missions | répondre aux questions des participants et impliqués | délai | 1j | non | oui | Oui |
| identifier les nouvelles perspectives | remettre un bilan à l'issue | mensuellement | oui | non | oui | Oui |
| identifier les nouvelles perspectives | remettre un bilan à l'issue | complétude | 100% | non | oui | Oui |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan financier des prestations | annuellement | oui | oui | oui | Oui |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan financier des prestations | délai max avant la fin du marché | 3 mois | oui | oui | Oui |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan qualitatif des prestations | mensuellement | oui | oui | oui | Non |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan qualitatif des prestations | véracité | 100% | non | non | Non |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan qualitatif des prestations | délai après la fin du mois | 2 semaines | oui | oui | Non |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan qualitatif et exhaustif des actions menées en R&D | Mensuellement | oui | non | oui | Oui |
| Suivre administrativement le projet | faire un bilan qualitatif des actions menées en R&D | Annuellement | oui | oui | oui | Oui |

# Contraintes particulières

Une partie des missions implique des déplacements en Guyane : l’UO1 comprend 1 déplacement en Guyane par an, toutes les 12 UO1 consécutives commandées.

Les autres déplacements sont comptés dans l’UO3

Les rapports sont établis sur des outils type Excel ou Word. Les PDF sont proscrits.

Les formations se déroulent au GPM Guyane dans une salle fournie par le GPM Guyane, dotée d’un ordinateur et d’un vidéoprojecteur.

Les correspondances et productions relatives au marché sont rédigées en langue française, et sont fournis sur des supports informatiques ouverts ou utilisant la suite office.

Les PDF sont proscrits.